

PROCES - VERBAL

=====

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le LUNDI 24 MARS 2025 à 18 heures
Hôtel Communautaire – 110, rue des Moulins - FORBACH

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

MM. APPEL - PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD) — MM. SCHOULLER – JOCHUM (BETTING) – MM. SCHIRLE – LEGROS (CARLING) - M. MAACHE (COCHEREN) - Mme MALINI (FOLKLING) – M. SPRENGER – Mme NOWAK (FORBACH) – M. DINE – Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH) – M. KREVL (HOMBOURG-HAUT) – M. DERVEAUX (L'HOPITAL) – M. LEBLEU (LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD) – M. DRUT (MACHEREN) - M. MUSCARI (MORSBACH) – M. KOENIG (PETITE-ROSSELLE) - MM. BINTZ - VERRI (ROSBRUCK) - MM. GAUDIG - HELFENSTEIN (SAINT-AVOLD) – M. SALING (THEDING)

Absent(e)s et excusé(e)s : M. PRODOHL (FOLKLING)
Procuration Mme MALINI
M. TUMOLO (HOMBOURG-HAUT)
Procuration M. KREVL
Mme CHUDY (L'HOPITAL)
M. THIRY (LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD)
Procuration M. LEBLEU
Mme MARTINEZ (MACHEREN)
M. PEDROTTI (MORSBACH)
Procuration M. MUSCARI
M. DERUDDER (OETING)
M. FROEHLINGER (OETING)
M. KAISER (PETITE-ROSSELLE)
Procuration M. KOENIG
M. HILPERT (THEDING)

Assistent en outre : Mme DRUI – SIEAR
M. KRAUSER - SIEAR

ORDRE DU JOUR

1. Installation de nouveaux membres
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2024
3. Personnel - Convention d'assistance technique de la CAFPF au SIEAR
4. Compte Financier Unique 2024
5. Contribution des Intercommunalités pour l'exercice 2025
6. Programme prévisionnel des travaux 2025
7. Budget Primitif 2025
8. Divers



Avant de passer à l'ordre du jour et à la demande du Président, une minute de silence a été observée en hommage à Jean-Marc TELATIN, Directeur Technique du SIEAR depuis le 1er janvier 2009, décédé le 25 janvier dernier.

1. Installation de nouveaux membres

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF), la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) et le District Urbain de Faulquemont Communauté de Communes (DUFCC) ont souhaité, dans un souci de cohérence de gestion et de traitement de la Rosselle et ses affluents, intégrer de nouvelles communes dans le périmètre du bassin versant.

Ces communes sont les suivantes :

- CAFPF
 - Oeting
 - Thédning
- CASAS
 - Carling
 - L'Hôpital
- DUFCC
 - Longeville-lès-Saint-Avold

Considérant que l'intégration légitime de ces nouvelles communes est de nature à renforcer la cohérence spatiale et économique ainsi que la solidarité financière, qui sont nécessaires au développement du SIEAR, le Comité Syndical, dans sa séance du 10 octobre 2024, à accepter la demande de ces intercommunalités.

Chaque intercommunalité a désigné deux élus par commune à savoir :

- CAFPF
 - Oeting
 - Monsieur Germain DERUDDER, Maire
 - Monsieur Didier FROEHLINGER, Adjoint au Maire
 - Thédning
 - Monsieur Jean-Paul HILPERT, Maire
 - Monsieur François SALING, Premier Adjoint au Maire

- CASAS
 - Carling
 - Monsieur Kurt SCHIRLE, Adjoint au Maire
 - Monsieur David LEGROS, Adjoint au Maire
 - L'Hôpital
 - Monsieur Patrick DERVEAUX, Adjoint au Maire
 - Madame Fabienne CHUDY, Conseillère Municipale

- DUFCC
 - Longeville-lès-Saint-Avold
 - Monsieur Emmanuel THIRY, Maire
 - Monsieur Clément LEBLEU, Adjoint au Maire

Il est proposé d'installer ces dix nouveaux membres au sein du Comité Syndical du SIEAR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

°
° °

3. Personnel – Convention d'assistance technique de la CAFPF au SIEAR

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France a procédé au recrutement d'un nouveau technicien rivière.

Il est proposé, en accord avec la CAFPF, de mutualiser cet emploi par voie de convention, permettant au SIEAR de bénéficier d'une assistance technique dans le l'exercice de sa compétence GEMAPI.

Le Comité Syndical
décide

- d'adopter la nouvelle convention d'assistance technique de la CAFPF au SIEAR dans le cadre de la compétence GEMAPI
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Compte Financier Unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, ce dernier peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le Comité Syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Antoine SPRENGER, doyen d'âge de l'assemblée ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

LIBELLES	SECTIONS		TOTAUX
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	590 131.89 €	321 183.97 €	911 315.86 €
Dépenses de l'exercice	124 440.00 €	268 800.82 €	393 240.82 €
Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent reporté	681 377.09 €	327 024.58 €	1 008 401.67 €
Excédent de clôture	465 691.89 €	52 383.15 €	518 075.04 €
Déficit de clôture	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Crédits reportés (Dépense)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser (Recettes)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent réel de clôture	1 147 068.98 €	379 407.73 €	1 526 476.71 €

Le Comité Syndical
décide

- d'approuver le Compte Financier Unique du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle pour l'exercice 2024,
- d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :
* **379 407.73 €** au Compte 002 de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité – Le Président n'a pas pris part au vote.

°
° °

5. Contribution des intercommunalités pour l'exercice 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, la population à prendre en compte dans le cadre de la participation des intercommunalités membres s'élève à :

INTERCOMMUNALITE	POPULATION	CONTRIBUTION
CAFPF	40 995 habitants	163 980 €
CASAS	26 587 habitants	106 348 €
CCFM	21 403 habitants	85 612 €
DUFCC	3 655 habitants	14 620 €
TOTAL	92 640 habitants	370 560 €

Le Comité Syndical
décide

- de fixer la participation des intercommunalités pour 2025 aux chiffres indiqués ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Programme prévisionnel des travaux 2025

Dans le cadre de la programmation 2025, il est proposé de retenir la réalisation des travaux suivants :

1.	Mission Maîtrise d'œuvre Rosselle 2	60 000 €
2.	Travaux de renaturation Rosselle 2	900 000 €
3.	Etude Danger Digue de Betting	20 000 €
4.	Mission Maîtrise d'œuvre Bruchgraben	70 000 €
5.	Travaux d'entretien courant	100 000 €
6.	Interventions ponctuelles	100 000 €
	TOTAL	1 250 000 €

Le Comité Syndical
décide

- d'adopter le programme de travaux 2025
- de faire réaliser les travaux
- d'autoriser le Président, en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ces dossiers ainsi que d'éventuelles décisions de poursuivre
- d'imputer les dépenses sur les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2025 et suivants
- de solliciter le concours financier de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de la Région Grand EST et du Département

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

7. Budget Primitif 2025

Le Comité Syndical

après avoir entendu l'exposé du Président

décide

- d'adopter le budget pour l'exercice 2025 arrêté aux sommes finales de :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
• Section de Fonctionnement	764 977.73 €	764 977.73 €
• Section d'Investissement	1 835 000.00 €	1 835 000.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

DEBATS

M. DERVEAUX demande des explications par rapport à la Région pour laquelle on attendait en 2024 une subvention de 35 000 € et nous n'avons reçu que 24 900.95 €. Pourquoi aucune subvention n'est prévue au budget primitif 2025 ?

LE PRESIDENT lui précise qu'il s'agit du solde de la subvention de travaux sur LA MERLE qui ne sera vraisemblablement versé qu'en 2026 (au mieux fin 2025) d'où le fait que la somme n'a pas été inscrite au budget primitif 2025.

Il précise également que seule l'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 80 % (montant maximum) les travaux de Rosselle 2.

8. Divers

LE PRESIDENT fait un point sur les travaux de Rosselle 2 qui ont démarré mi-novembre 2024 et se termineront en fin 2025. Il proposera aux membres du Comité de faire une visite sur place en fin d'année.

M. SCHIRLE demande des explications sur le périmètre du syndicat.

LE PRESIDENT apporte les éléments demandés. Il informe également de la genèse du syndicat et de ses compétences.

Il propose de remettre aux nouveaux conseillers un exemplaire de la dernière plaquette de présentation du syndicat.

Il fait également un point sur les inondations qui sont de plus en plus fréquentes.

M. SCHIRLE demande que les statuts du syndicat soient transmis pour les nouveaux arrivants avec la plaquette afin d'en informer leurs élus lors de leur prochain Conseil Municipal.

LE PRESIDENT précise que les nouveaux statuts seront transmis par mail dès demain à l'ensemble du Comité Syndical. La plaquette leur sera remise à la fin de la réunion et le compte-rendu leur sera transmis dès qu'il sera rédigé. Il précise également qu'il se tient à la disposition des nouvelles communes pour répondre à toutes les questions qu'elles pourraient se poser.

M. KOENIG demande si des modifications vont être apportées à la composition du Bureau suite à l'adhésion des nouvelles communes.

LE PRESIDENT lui répond qu'en raison des prochaines élections municipales en mars 2026, il n'a pas souhaité proposer une modification de la composition du Comité Syndical.

FIN DE LA SEANCE : 19 H 15

Le Président

Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN

